

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Caroline Lambert](#)

<https://www.cadre21.org/membres/22bfdd8b9b0ba97198d69004>

Date d'obtention : 2021-04-20 15:18:34

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Rencontrer les personnes concernées en premier lieu, prendre leur version en complétant le formulaire, confisquer les cellulaires et informer les policiers du résultats des rencontres.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il est important d'installer un climat de confiance en étant très transparent avec l'élève. L'informer des démarches et de transmettre l'information aux policiers. S'abstenir par la suite de commentaires et de d'ingérence dans le dossier lorsqu'il est rendu entre les mains de la police.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Confisquer les cellulaires et poursuivre les démarches avec la police sans révéler des informations aux parents, ou autres personnes.